

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
Section Autorisations  
*A l'att.de Th. Van Ro*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : C1218/2014  
N/Réf. : jmb/BXL-2.2511/s.575  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 29 janvier 2015.

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Quai du Commerce, 6 à 8 / boulevard d'Ypres, 7 à 9.  
Démolition / reconstruction du 5<sup>ième</sup> étage avec maintien des balustrades et des  
ornementations, création d'un nouvel étage, aménagement de 2 duplex, création de terrasses  
en toiture.  
(Dossier traité par : M. Waterkeyn)

En réponse à votre lettre du 5 août 2015 sous référence, réceptionnée le 7 août, nous vous communiquons l'avis **favorable** émis par notre Assemblée, en sa séance du 9 septembre 2015, concernant le projet.

La demande concerne un immeuble de rapport composé de deux volumes séparés : l'un quai du Commerce, l'autre boulevard d'Ypres, et comprenant 18 logements au total. Il s'agit d'un immeuble de style Art Déco, construit selon les plans de l'architecte R. Teughels de 1933. L'immeuble est inscrit à l'Inventaire du Patrimoine monumental et est situé dans la zone de protection des Halles des Producteurs.

La demande concerne la démolition / reconstruction du dernier étage sous combles et son surhaussement par un niveau (+2,86m). Les façades de ces deux niveaux sont érigées verticalement et en retrait, permettant la création de terrasses et balcons; elles seront revêtues de panneaux métalliques microperforés blancs avec des châssis d'aluminium blanc. Côté quai du Commerce, le projet remplit le volume entre les deux constructions voisines actuellement plus élevées; côté boulevard d'Ypres, l'immeuble de gauche est plus bas mais la surélévation en tient compte. A l'intérieur, des ascenseurs sont créés dans les deux bâtiments, face aux cages d'escalier. La CRMS émet un avis favorable car le projet n'a pas d'impact sur le bien protégé, les Halles des Producteurs, et n'entame pas la qualité du bien à proprement dire. Il permet la réalisation de deux logements de qualité. Par ailleurs, le nouveau gabarit tient compte des particularités des immeubles voisins.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - B.D.U. - D.M.S. : Mme S. Valcke ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ;  
- M. G. Coomans de Brachène, échevin du patrimoine (par mail) ;  
- M. Th. Van Ro, commission de concertation (par mail)

